AVERTISSEMENTS AGRICOLES (R)

DLP-8-2-85483598

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION A ou B : 125 F.
EDITION A + B : 225 F.

BULLETIN N° 3 du 24 janvier 1985

EDITION GRANDES CULTURES

PEU DE DEGATS DE GEL

Un nouveau point sera fait dans notre prochain bulletin.

CEREALES D'HIVER

GEL

Après observation d'échantillons prélevés il y a une semaine, l'état végétatif des cultures se révèle satisfaisant dans la grande pajorité des cas. Des hauteurs de neige même faibles (1 à 2 cm) semblent avoir été suffisantes pour protéger les cultures.

Ces premières observations devront être confirmées dans les situations :

- de semis tardifs ou mal implantés
- de variétés sensibles au froid (type "CASTAN").
- de faible couverture neigeuse au moment des premières fortes gelées (4-5 janvier).
- de buttes en plein vent.

Une méthode simple permet d'évaluer rapidement les dégâts dûs au gel.

* Prélevez une vingtaine de plantes avec racines et terre.
* Mettez-les dans une cave (5° C) jusqu'au dégel complet.
* Tirez sur les plantes pour apprécier l'effet du gel mécanique (déchaussement).
* Placez les plantes non cisaillées avec leurs racines dans de l'eau (pièce à 15-20° C).

Si de nouvelles racines apparaissent quelques jours plus tard (3 à 5 jours), c'est que la plante n'a pas été détruite par le gel.

Les dégâts de gel mécanique ne pourront être appréciés qu'après dégel complet.

COLZA

GEL

Les dégâts semblent le plus souvent très limités. Seules les plantes peu développées, non protégées par la neige, ont pu localement souffrir.
De nouvelles observations sont en cours.

ALTISE ET CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Dès que possible, procédez à un contrôle des populations larvaires. Surveillez particulièrement les parcelles n'ayant reçu aucune protection insecticide depuis le semis.
Le seuil d'intervention est de 2 pieds sur 3 portant une larve d'altise ou de 1 à 2 pieds sur 10 portant une larve de charançon.
Si ce seuil est atteint, une intervention pourra être réalisée dès que la portance des sols le permettra.
Traitez de préférence par des températures de l'ordre de 8° C avec des spécialités à base de parathion ou d'oléoparathion :

350 g matière active/ha sur altise.
400 g matière active/ha sur charançon.

REABONNEMENT AUX BULLETINS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Vous n'êtes pas encore réabonnés à l'édition "Grandes Cultures" ?

Il est encore temps de le faire ! Pour 125,00 F, vous profiterez d'une information phyto-sanitaire, complète et concrête, à partir d'observations faites sur le terrain.

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET
Commission Paritaire de Presse N 529 AD.